

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Marchés municipaux : fermeture désormais à 18h30 et dérogations interdites



Photo : J.F. MAROLA

Une vue du marché Mont-Bouët.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Le délégué spécial de la commune de Libreville, Adrien Nguema Mba, a annoncé mardi, via un communiqué, que l'heure de fermeture des marchés municipaux est désormais fixée à 18h30, tous les jours ouvrables et les jours fériés, sauf le jour réservé au nettoyage spécifique à chaque marché. Cette règle devra être strictement respectée par l'ensemble des commerçants.

"Les autorisations d'exploitation accordées à titre dérogatoire à certains commerçants pendant les jours de nettoyage ou au-delà de 18h30, ainsi que les sommes perçues en contrepartie, sont désormais interdites. Tout contrevenant s'exposant à des sanctions sévères, telles que des saisies de marchandises et des amendes, conformément à la réglementation en vigueur", explique le document.

Cette décision fait suite à la réunion du 3 juin 2025 organisée à Libreville, en réponse aux tensions croissantes entre les agents municipaux chargés des marchés et les commerçants, notamment au marché de Mont Bouët. Le principal sujet de discord portait sur une taxe jugée injuste par les commerçants. C'était lié aux heures de fermeture, ainsi que sur des prélèvements arbitraires

appelés "timbres".

Lors de cette rencontre, Adrien Nguema Mba a reconnu l'ampleur des difficultés rencontrées. "Il y a trop d'intervenants au niveau des marchés. Ceux qui en souffrent le plus, ce sont les commerçants. Le marché Mont-Bouët est devenu un champ de maïs où celui qui a faim prélève des ressources toujours sur les mêmes personnes", a-t-il dénoncé en appelant à la clarté et à la transparence. À l'issue de cette réunion, une décision majeure avait été prise : la taxe sur les heures de fermeture est supprimée. Le délégué spécial s'était engagé à fixer une heure unique de fermeture pour tous les marchés de Libreville, et à ne plus tolérer d'ouvertures exceptionnelles les jours de fermeture. Il a également annoncé la convocation des syndicalistes pour les informer des arrêtés et droits en vigueur, afin qu'ils puissent sensibiliser leurs membres.

Les représentants des commerçants ont salué ces avancées : "Nous sortons de là avec une joie au cœur, car le délégué spécial a refusé cette taxe devant nous tous et cherche à dialoguer avec nous."

Ils ont également évoqué la nécessité de revoir les montants des timbres, en concertation avec la Direction générale des recettes, pour éviter les prélèvements excessifs ou arbitraires comme c'est courant.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Unité de Gestion du Projet PISE
Tél : 066.85.44.17



Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

Date : 10/07/2025

Nom du Projet : Programme d'Investissements dans le secteur de l'Education (PISE)

AAO No: 002/ MENIC/UGP-PISE/2025

Le Gouvernement de la République Gabonaise a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût des investissements dans le secteur de l'Education dans le cadre du projet PISE. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements relatifs à l'acquisition des mobiliers en vue de l'équipement des établissements scolaires et des logements d'astreinte en cours de construction dans la ville de Port-Gentil.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Instruction Civique et de la Formation Professionnelle sollicite des Offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles, pour la fourniture des mobiliers ci-dessous regroupés en deux (02) lots distincts définis comme suit :

LOT 1 : MOBILIERS POUR SALLES DE CLASSE :

Tables- bancs biplaces monobloc en bois massif pour CES, Tables- bancs biplaces monobloc en bois massif pour EP, Tables- bancs biplaces monobloc en bois massif pour EPP Grande section (5 ans), Tables hexagonale T3 (5 ans), Tables hexagonale T2 (4 ans), Tables hexagonale T1 (3 ans), et chaises pour EPP.

LOT 2 : MOBILIERS POUR AUTRES ESPACES FONCTIONNELS: Mobiliers de Bureaux, Mobiliers pour salles spécialisées, Mobiliers pour Logement d'astreinte.

NB : Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire de tous les lots.

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Projet d'Appui au Programme d'Investissements dans le Secteur de l'Education (PISE)

Unité de Gestion du Projet PISE
Monsieur NGABA Luc
Coordonnateur National du projet
BP 06 Libreville-Gabon
Quartier Bas de GUEGUE

(Sur la voie express entre le camp de Gaulle et l'échangeur des charbonnages entrée MARQUÉE, ancien bar LE YOKA)
00241 06 85 44 17 / 066 85 44 17

Mail : lngaba@pisegabon.org / s.moussouami@pisegabon.org

Et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de quatre cent mille (400 000) Francs CFA par lot ou de deux cent mille (200 000) Francs CFA par lot pour les entreprises bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera au trésor public sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 10 septembre 2025 à 09h00, heure locale.

Le Coordonnateur National du projet PISE

Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de 2% du montant HT de l'offre proposée.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants dûment mandatés des Soumissionnaires qui le souhaitent, le 10 septembre 2025, à 11h00 à l'adresse ci-dessous :

Projet d'Appui au Programme d'Investissements dans le Secteur de l'Education (PISE)
Unité de Gestion du Projet PISE
Monsieur NGABA Luc
Coordonnateur National du projet
BP 06 Libreville-Gabon
Quartier Bas de GUEGUE
(Sur la voie express entre le camp de Gaulle et l'échangeur des charbonnages entrée MARQUÉE, ancien bar LE YOKA)
00241 06 85 44 17 / 066 85 44 17

Ces équipements seront répartis sur les sites suivants :

CES BAC AVIATION	POG	EPP HENRI CLEMENT	POG
CES NTCHENGUE	POG	EP ROGER BUTIN	POG
EP NTCHENGUE	POG	CES DU PARC	POG
EP HENRI CLEMENT	POG	CES HALTE GARDERIE	POG

Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et concernent d'une part la capacité financière, et d'autre part, la capacité technique, inscrites au point 2 – Qualification – de la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification » notamment :

Données financières

Désignation des lots	Capacité financière	Chiffre d'affaires
LOT 1 : MOBILIERS POUR SALLES DE CLASSE	160 000 000	1 000 000 000
LOT 2 : MOBILIERS POUR AUTRES ESPACES FONCTIONNELS	80 000 000	720 000 000

NB : si un soumissionnaire souhaite soumissionner à plus d'un lot, les capacités financières et le chiffre d'affaires à présenter seront cumulés pour l'ensemble des lots souhaités

Essences de bois proposées

Plusieurs essences de bois sont utilisées au Gabon pour la fabrication des meubles. Les essences les plus connues et adaptées aux présents travaux sont : le Bilinga, l'Iroko, le Movingui, l'Izombé, le Padouk, le Kossipo, le Béli, l'Acajou, l'Ebiara et le Sapelli. Nous suggérons que l'entrepreneur choisisse librement parmi les dix (10) essences proposées celles qui lui conviennent pour l'exécution de ses travaux et à prix acceptable. Toutefois, le soumissionnaire peut, s'il le désire, proposer un autre type d'essence, à l'agrément du Maître d'Ouvrage, à condition de la justifier.

Les caractéristiques et les performances, dans ce cas doivent être au moins équivalentes sinon supérieures à celles présentées dans le présent CCTP.

P. Le Directeur Général des Marchés Publics
P.I. Le Directeur Général Adjoint